

## ❶ Contexte et problématique

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a adopté, en septembre 2019, l'avis n°84, *Éducation à l'alimentation*. Cet avis est issu d'une auto-saisine du CNA datant de février 2019 et ayant conduit à cinq mois de travaux d'un groupe de concertation co-présidé par le Pr Jean-Pierre Corbeau et le Pr Daniel Nizri.

Cette thématique est identifiée comme prioritaire compte tenu des enjeux pour l'accès de tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement, telle que définie dans l'avis n°81 du CNA. L'éducation à l'alimentation s'entend ici comme un **processus continu, tout au long de la vie**.

Ce sujet a déjà été traité en partie dans de récents travaux du CNA ; le groupe a donc commencé par réaliser un suivi de recommandations issues des avis antérieurs. Il a ainsi identifié les actions « phares » mises en place par les parties prenantes et défini des priorités d'actions pour aller plus loin. Ces priorités se retrouvent dans les 9 recommandations clés de cet avis, qui poursuivent deux ambitions :

- une **éducation à tous les âges de la vie** pour **rendre autonome** et **construire une vision globale de l'alimentation** ;
- une **cohérence** et une **complémentarité des messages**.

## ❷ Suivi des recommandations antérieures du CNA

La thématique de l'éducation à l'alimentation a en partie été traitée dans plusieurs avis récents du CNA : n°75 et 76 (*Suivi de la politique nutritionnelle*), 77 (*Enjeux de la restauration en milieu scolaire*) et 81 (*Alimentation favorable à la santé*). Un tableau de suivi des recommandations de ces avis a donc été établi afin de connaître les principales actions mises en œuvre par les différentes parties prenantes sur le sujet. Celles-ci sont nombreuses et diverses. Le suivi des recommandations a également permis de faire le point sur la mise en œuvre des différentes politiques publiques concernées.

À l'issue de ce travail de suivi, des recommandations prioritaires ont été définies.

## ❸ Qu'est-ce que l'éducation à l'alimentation ?

L'éducation à l'alimentation s'inscrit dans la totalité du fait alimentaire. Celui-ci est à la fois un acte biologique, physiologique, psychologique, de bien-être, tout le moins de mieux-être, un acte culturel, social et économique.

L'éducation à l'alimentation sensibilisant à l'appréhension de ce fait global et complexe intègre donc l'information et l'éducation nutritionnelle au même titre que l'éducation sensorielle, la connaissance et la prise en compte des préférences alimentaires individuelles et collectives.

Elle s'adresse à un mangeur pluriel tout au long de sa vie. De ce point de vue, pendant l'enfance et l'adolescence, elle valorise le rôle de l'école comme acteur principal aux côtés des familles, ou comme le sont aussi le rôle des acteurs de santé et d'aide sociale durant les mille premiers jours et comme le sont jusqu'aux derniers jours d'une personne, différents acteurs, proches ou médiatisés.



Tous ces acteurs transmettent et apprennent des informations relatives à l'aliment proposé, à ses propriétés et ses conséquences nutritionnelles au même titre qu'ils peuvent expliquer la « fabrication de l'alimentation », ses dimensions symboliques qui, dans le même temps que nous mangeons, construisent notre identité et nous apprennent à consommer sainement, pour nous et notre planète.

La référence au modèle du **repas gastronomique à la française** reconnue au patrimoine immatériel de l'humanité concerne toutes les catégories de la population, elle permet aussi à l'éducation à l'alimentation de développer et d'encourager le rapport réflexif aux aliments, ce qui aide à la mise en place de programmes pédagogiques au sein d'établissements scolaires ou dans des animations ciblées sur des publics adultes variés.

En effet, cette éducation sensibilise les mangeurs pluriels aux trois répertoires dans lesquels ils s'inscrivent : le **répertoire du comestible** (pour leur sécurité sanitaire et éthique ou symbolique), **du culinaire** (comment transformer, préparer, associer les aliments du point de vue de leur identité culturelle, nationale, régionale, familiale) **et du gastronomique** (lorsque le mets consommé, correspond à la situation qu'ils vivent, à leur style de vie).

Ces répertoires sont activés, lorsqu'ils « pensent » leur dégustation, que leur histoire (et l'irruption des affects) rencontrent celle des produits consommés (que la territorialisation, la connaissance des savoir-faire multiples et différents mobilisés pour les produire, les transformer, les conserver, les transporter valorisent et « ré-enchantent ») en créant un plaisir et un bien-être, une émotion sensorielle qu'ils désirent partager et apprennent à verbaliser. Cette verbalisation participe à la régulation de nos absorptions alimentaires en freinant certains rapports pulsionnels à l'aliment.

Ainsi, l'éducation à l'alimentation participe à la sociabilité, à la communication diminuant la solitude.

Elle contribue à la construction d'un lien social, à l'apprentissage des règles de civilité permettant, tout au long de sa vie, de renforcer l'estime de soi, de sa singularité identitaire qui s'enrichit avec la découverte et le respect mutuel de l'altérité.

Elle participe aussi à la **construction d'une citoyenneté** consciente des effets positifs ou négatifs de certains types de consommations sur l'état de notre planète (effets sur l'eau, la qualité des sols et de l'air, émissions de gaz à effet de serre, déforestation, etc.). Il est donc important d'être associé (par le recours à des produits frais correspondant à la saison, issus de son territoire, par un développement de l'acte culinaire et la diminution maximum des déchets et du gaspillage) à cette « filière du manger ».

L'éducation à l'alimentation doit également tenir compte des contextes familiaux des mangeurs et des éventuelles difficultés économiques ou sociales que ceux-ci pourraient rencontrer.

L'éducation à l'alimentation fait notamment partie de plusieurs programmes et politiques ministériels ou interministériels : Programme National Alimentation Nutrition, Programme National pour l'Alimentation, Programme National Nutrition Santé, politique éducative de santé, etc.

### Ce qu'il faut retenir

L'éducation à l'alimentation permet d'acquérir les connaissances utiles à chacun pour réaliser ses propres choix constructeurs d'une alimentation favorable à la santé. Cette éducation doit ainsi porter sur l'ensemble des dimensions de l'alimentation (répertoires du comestible, culinaire et gastronomique, plaisir sensoriel) et accompagner le mangeur à tous les âges de la vie. L'éducation à l'alimentation participe aussi au renforcement du lien social et à l'émergence d'une citoyenneté consciente des effets positifs ou négatifs de certains types de consommations sur l'état de notre planète.

## ④ Recommandations du Conseil National de l'Alimentation

Dans cet avis, le CNA énonce 24 recommandations, dont 9 recommandations clés, à destination de l'ensemble des acteurs de l'alimentation, privés comme publics.

Ces recommandations poursuivent deux ambitions partagées :

### A - Une éducation à tous les âges de la vie pour rendre autonome et construire une vision globale de l'alimentation

L'éducation à l'alimentation doit se faire en direction de tous les publics concernés, y compris les populations défavorisées. Même si l'éducation à l'alimentation à l'école joue un rôle primordial, elle ne doit pas se limiter à ce lieu et cet âge de la vie.

Le CNA souligne l'importance de **prendre prioritairement en compte les inégalités sociales, de santé et territoriales** et d'agir avec une approche spécifique par public cible et par territoire.

Il recommande de renforcer l'éducation à l'alimentation plus particulièrement par la **pratique culinaire**, le **goût** et/ou les **jardins pédagogiques**.

Le CNA préconise de donner des **informations claires et factuelles** à chacun au moment de l'acte d'achat.

Il est nécessaire de développer, revoir et/ou généraliser la **formation continue et initiale sur l'alimentation** des différents professionnels amenés à faire passer des messages sur l'alimentation. Il serait utile d'élaborer et de diffuser un guide de formation commun sur cette thématique.

Le CNA rappelle l'importance d'**informer** et de **sensibiliser tous les parents**, notamment via les grands médias et internet.

Il est recommandé par ailleurs d'insérer l'éducation à l'alimentation dans un **continuum éducatif**.

Afin de répondre aux enjeux, le CNA préconise d'**augmenter les moyens financiers** publics nationaux et territoriaux pour l'éducation à l'alimentation.

### B - Une cohérence et une complémentarité des messages

Le CNA recommande de **mieux encadrer la publicité et le marketing alimentaire**, notamment en direction des moins de 16 ans. Cette recommandation n'a pas fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de concertation sur deux points :

- les modalités concrètes d'encadrement (autorégulation, réglementation, etc.) ;
- la cible des moins de 16 ans, du fait de la difficulté d'encadrer spécifiquement les publicités en fonction de l'âge des consommateurs ciblés. Viser des tranches horaires a été proposé comme solution intermédiaire.

Il est nécessaire d'orienter les professionnels vers un marketing plus responsable.

Il convient par ailleurs de **s'assurer de l'accessibilité pour tous** (par exemple pour les fruits et légumes, le bio, le local, les démarches de progrès, etc.) à une offre en cohérence avec les messages des pouvoirs publics sur l'alimentation.



## Le Conseil National de l'Alimentation en bref

### Instance consultative indépendante

Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des ministres chargés de l'environnement, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Il est consulté sur la définition de la politique publique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire sur des sujets tels que la qualité des denrées alimentaires, l'information des consommateurs, l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation, la prévention des crises, etc.

### Parlement de l'alimentation

Positionné comme un « parlement de l'alimentation », le CNA développe depuis plus de 30 ans un processus de concertation intégrant les préoccupations des filières et de la société civile. Réalités du monde professionnel et attentes des consommateurs entrent ainsi en compte dans les débats.

### Les derniers avis du CNA

- Avis 80 : Ventes de denrées alimentaires sur internet – Information du consommateur
- Avis 81 : Alimentation favorable à la santé
- Avis 82 : Comité national d'éthique des abattoirs
- Avis 83 : Retour d'expérience de la crise du Fipronil.



### Composition

Répartis en huit collèges, ses 62 membres nommés représentent les principaux acteurs de la filière alimentaire : producteurs agricoles, transformateurs et artisans, distributeurs, restaurateurs, associations de consommateurs et d'usagers des systèmes de santé, de protection de l'environnement, de protection animale, d'aide alimentaire, syndicats de salariés, ainsi que des personnalités qualifiées. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, les collectivités territoriales et les ministères concernés sont aussi membres de droit.

Pour la mandature 2016-2019, le CNA est présidé par M. Guillaume GAROT, Député et ancien ministre délégué à l'agroalimentaire.



### Conseil National de l'Alimentation

251, rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15

[www.cna-alimentation.fr](http://www.cna-alimentation.fr) - 01 49 55 80 78

[cna@agriculture.gouv.fr](mailto:cna@agriculture.gouv.fr) - @CNA\_Alimentation